

### Question de genre : femme, qu'est-ce à dire ?

Note de lecture à propos du livre de Marcela Iacub, *Le crime était presque sexuel et autres essais de casuistique juridique*<sup>1</sup>

La psychanalyse ne peut pas ne pas être interrogée par l'incidence du travail de Marcela Iacub et en particulier par ce livre intitulé : *Le crime était presque sexuel et autres essais de casuistique juridique*. La question se pose en effet des conséquences très actuelles d'une recherche qui en vient à proposer rien de moins qu'« un néo-féminisme indifférentialiste rigoureux » !

Pour ma part, il se trouve que la lecture de cet ouvrage intervient au moment où j'étais poussé à inscrire mon propre travail dans le champ plus large d'un tissage avec d'autres analystes, au-delà de ma province. Pourquoi ne pas admettre d'en « passer », à nouveau, par le tissu d'une institution de psychanalystes ? Tant qu'à faire, il m'apparaissait qu'une « École » valait mieux qu'une « Association » ou qu'une « Société » et, forcément, qu'une « Convention », délaissée avant qu'elle ne fût défunte.

C'est alors que je reçois d'un ami le conseil suivant : « Écris à tous et rejette les sirènes des écoles passeuses ! »

Ce féminin « passeuses » donne facilement prise à un simple petit déplacement d'une lettre, une voyelle, produisant ce léger glissement phonétique où apparaît bien le mépris désobligeant du mâle vis-à-vis d'un générique féminin doté cette fois — faut-il épargner Picasso ? — d'un charme douteux : « pisseuses » ! Une telle réaction me semble à même de renforcer la justification, voire la pertinence des thèses soutenues par notre chercheuse en droit. Et, tandis que, au moins pour un temps, j'admettais d'assumer le choix d'appartenir à quelque chose du sexe, à quelque chose de sectionné, du « un, séparé », autre, je reconnais que ce « un » là fut encore quelque peu touché par les propos tenus par mon ami, en l'occurrence Daniel Bartoli, et questionné par cette tension entre l'avertissement justement d'un ancien membre de cette « École... Sigmund Freud » et la poussée interne dont je faisais d'abord état. Après tout, ça n'est pas la première fois que je suis hanté par la question, classique depuis Freud lui-même, de savoir comment il est possible de dénouer un tant soit peu la grande névrose sans sombrer dans l'une ou l'autre version de la paranoïa !

---

<sup>1</sup> Marcela Iacub, *Le crime était presque sexuel et autres essais de casuistique juridique*, E.P.E.L., 2002.

Sur ces entrefaites, au décours d'un échange impromptu, un collègue lillois me signale le titre, à première vue surprenant, du *crime « presque » sexuel* !

La troisième partie de ce travail de recherche — partie qui se reconnaît davantage politique — traite de « l'organisation de la famille et, en particulier, le problème de la filiation à partir de ce qui nous semble son véritable socle : la différence des sexes<sup>2</sup> ». De fait, un nombre important de sociétés à l'intérieur de la civilisation, celle que l'on repère encore comme issue du gréco-judéo-christianisme, et du développement des sciences et des techniques, tendent aujourd'hui vers un processus de mondialisation et sont manifestement travaillées par une transformation, voire un bouleversement, de « l'ordre procréatif » : homoparentalité, procréation médicalement assistée, clonage, etc. Cependant, note l'auteur, si, partant, la notion de couple et celle de différenciation sexuelle trouvent des définitions juridiques et sociales beaucoup plus incertaines, *les questions de filiation* restent tout à fait fondamentales au cœur de ce qui institue les formes multiples sous lesquelles apparaissent désormais différents ensembles familiaux.

Derrière ces nouveaux dispositifs (P.A.C.S., familles reconstituées et/ou monoparentales, homoparentalité), Marcela Iacub repère « la reconduction d'un ordre politique, au moins séculaire, qui confie aux femmes le soin des enfants, *i. e.* la charge de la reproduction biologique et sociale, la première à la fois fondant idéologiquement et produisant psychologiquement la seconde<sup>3</sup> ».

Ce n'est qu'apparence de paradoxe si « c'est du côté des mouvements gays et lesbiens et non pas du côté du mouvement féministe qu'il fallait chercher les bases sociales susceptibles de porter un véritable projet féministe **indifférentialiste**<sup>4</sup> ». Par ailleurs, le droit de se passer de son corps pour procréer donnerait une image d'un droit déclaré « déssexualisé » et se voulant donc plus égalitaire et plus universel.

Dans la hargne de vouloir à tout prix assurer du « un », éloignée de la préoccupation du multiple que pose l'autre, la tentation paranoïaque ne cesse de hanter l'humain qui se croit tenu depuis des millénaires de contester ou de maîtriser le pouvoir exorbitant — et pas seulement fantasmé — des femmes.

Or le « Un » est « hors sexe » ou hors castration, même s'il faut continuer à tenir, avec Freud, que le rapport à la castration n'est pas le même dans les deux... sexes.

On retrouve ici la raison pour laquelle c'est toujours un imaginaire phallique — trop rapidement assimilé au pouvoir des mâles — qui tient, comme

---

<sup>2</sup> *Id., ibid.*, p. 20.

<sup>3</sup> *Id., ibid.*, p. 25.

<sup>4</sup> *Id., ibid.*, p. 26.

le fait Freud, à fonder l'ordre de la loi sur *le canon supposé intangible* — le « droit canon », pour le coup — *de la différence des sexes*, quand celle-ci n'est pas noyée dans la fameuse *bisexualité* de... Fliess !

À partir de ces données très succinctes, la question est posée, une fois de plus, de savoir si la psychanalyse est ou non contrainte à une mutation sensible de ses bases conceptuelles ou à un sérieux remaniement de leur lecture. Voilà bien quelques années que l'on s'interroge ici ou là sur la pertinence de maintenir la construction de l'Oedipe freudien, avec des réponses bien dispersées, allant parfois jusqu'à proposer la solution des gardiens du temple de l'orthodoxie, celle qui, installée sur une sorte de dogme, assurerait souverainement « l'ordre symbolique ». Peut-on considérer que, avec le nouage R.S.I., Lacan offre l'avantage d'un ternaire indifférencié, en tout cas non référé à la question du sexe, ternaire qui, délaissant l'opération de la coupure indispensable à la problématique de la sexualité, fait cette fois apparaître ou tenir l'objet par l'effet d'un coinçage ?

Quoi qu'il en soit, le fait est que si les circonstances vous font, comme hier soir, rencontrer des analystes orthodoxes, même s'il sont de vos amis, mieux vaut ne pas chercher à agrémenter la conversation par ne serait-ce qu'une présentation élémentaire de vos lectures du moment et des questions que ces lectures vous font poser. Mais comment ai-je pu ignorer à ce point que ma témérité allait déclencher une telle tempête ?

J'en parle parce que j'ai des raisons de penser que la vive réaction de mes hôtes fait partie prenante de la question ici posée. À les entendre, la loi, donc l'humanité, était mise en péril par les élucubrations de minorités voulant imposer l'ordre du « même » à ce que j'appellerai les docteurs — « de la Loi ? » — qui savent, eux, combien la différence des sexes est essentielle non seulement aux enfants mais encore à la structuration ou à la re-structuration des névrosés, des homosexuels, des pervers, des Noirs et même des femmes ! J'exagère à peine. J'ai dû, sur-le-champ, ré-apprendre que celui qui veut pratiquer l'analyse doit savoir que cette dernière ne peut tenir la route que si la loi est posée dans le corps social, loi qui, en définitive, reçoit de la névrose toute sa grandeur car seule la névrose est susceptible d'offrir la véritable dimension de l'instance fondatrice de l'humain comme tel. Je suppose qu'il s'agit de la loi du père. C'est là, à mon sens, que des psychanalystes établissent le discours du maître et se muent en gardiens du temple, piliers de la civilisation !

De nombreuses questions surgissent et sont mises en jeu à travers ce conflit aussi important qu'actuel mais qui, ce soir-là, trop passionnel, disqualifiait toute prétention de nature scientifique ou psychanalytique. En voici quelques-unes parmi d'autres :

- Qu'en est-il de la référence de la psychanalyse à la loi dans son ou ses rapports au système juridique mis en place par les sociétés, au moins celles qui fonctionnent en régime démocratique et qui, sous le terme de loi(s), accouchent en fait de normes juridiques que le pouvoir, politique, se doit de faire respecter, au besoin par la violence considérée comme légitime ?
- Cette « loi » du père, ainsi réputée nécessaire à la fois au bon fonctionnement des individus, des institutions et de la psychanalyse, suppose-t-elle ou nécessite-t-elle une référence à une forme ou une autre de transcendance ? Dans cette hypothèse, qu'aurait donc à dire la psychanalyse freudienne ?
- La loi que nous savons avoir été repérée par Freud (mais également par la plupart des anthropologues) comme étant fondamentalement celle de l'interdit de l'inceste et de l'interdit du « trouble » des générations est-elle effectivement rendue caduque si l'on en vient à *relativiser* son inscription dans la *réalité biologique* de la différence des sexes ?
- Et l'artifice n'est-il pas la propriété humaine par laquelle, incidence du langage articulé, la nature se trouve sans cesse altérée ?
- Si la notion d'appartenance à une race ou à une religion peut facilement s'avérer relever d'une démarche ségrégative ou discriminatoire au niveau des droits individuels et collectifs, est-il pertinent de considérer que l'appartenance à un sexe, comme vérité *biologique*, le serait tout autant ?
- Quand des psychanalystes doivent proclamer qu'il n'y a pas de psychanalyse possible sans l'établissement de la loi et que ce dernier est redevable au fait même qu'il y ait de la névrose, il doit y avoir avantage à s'interroger sur (cf. J. Allouch) « le sexe du maître » lequel, tel un « bon pasteur », (notion reprise par Michel Foucault) mettra ou remettra chacun sur le bon chemin de la vérité et de la vie. C'est que, justement : « sachant qu'il n'y a pas de maître du sexe, y a-t-il un sexe du maître ? » Cependant, une « dé-sexualisation » au niveau du « sujet de droit » n'est-elle pas, en définitive, occasion rêvée de rétablir, en quelque sorte, un maître des maîtres ?
- Faut-il s'étonner (voire refuser) que le droit puisse être en pleine mutation au cœur d'une civilisation qui, entre autres, voit s'accélérer l'essor des techniques et des technologies ? Que la psychanalyse en soit affectée me paraît la moindre des choses. Et si certains, dans nos rangs, s'en trouvent chagrinés plus qu'interpellés, il est toujours possible, Freud en parlait, que le chagrin suscite de nouvelles résistances à... la psychanalyse !

Reste la problématique de départ qui touchait à la question du féminin comme genre et qui, jamais tout à fait saisissable du fait de son échappée du champ *ou du règne* phallique, me paraît susceptible de rouvrir les questions que se dépêche de refermer la paranoïa (faut-il dire : du masculin ?). C'est peut-être

par là que le coinçage de l'objet pourrait s'avérer ne pas obérer l'opération, le réel de la coupure signifiante, laquelle demeure susceptible de faire resurgir l'écart d'un féminin de l'autre. En ce lieu où, sans doute, la plupart des femmes disposeraient d'avantages certains, comme cela a déjà été dit.

Dans un article déjà ancien qui traitait des troubles du sommeil et de leurs relations à différents mythes<sup>5</sup>, j'avais été impressionné — et je le suis encore — par une lecture du chapitre 2 (18-23) de la Genèse.

J'y notais ceci que je trouve utile de reprendre, partiellement, à l'occasion de cette note :

« [...] Ce deuxième chapitre de la Genèse raconte l'émergence — on ne peut plus artificielle puisqu'elle est de nature langagière — de "ISHSHA", c'est-à-dire "femme", nom ici purement générique [...].

« Or, c'est à l'occasion de l'émergence de "femme" que, dans la Bible, l'homme prononce une parole pour la première fois, et est donc lui-même situé comme parlant à son tour. "Il s'écrie : voici cette fois l'os de mes os, la chair de ma chair." Bref, quelque chose lui a été retiré, a été mis de côté. C'est alors, et alors seulement, qu'il parle et sort de son sommeil ou de la torpeur dans laquelle il se trouvait jusque-là.

« Il y a quelque chose de tout à fait fascinant à repérer dans ce texte combien la notion d'une perte liée à l'accès à l'altérité est posée comme condition essentielle à toute mise en place d'un accès à la parole. Plus que la connaissance, la reconnaissance de cette altérité est pratiquement le résumé de cette opération.

« [...] L'étymologie hébraïque nous aide ici dans la mesure où Ishsha signifie littéralement "tiré de côté", "tiré de Ish", "pris de Ish" et témoin de cette prise. À partir d'un tel événement, que l'on peut situer à la fois hors du temps et réactualisable en permanence, surgissent tous les malentendus fondamentaux inhérents aux êtres parlants. C'est en reconnaissant qu'existe quelque chose de tiré hors de lui (les chairs étant refermées) qu'un homme sort de sa torpeur et se met à parler. Qu'il soit homme ou femme, pour l'instant importe peu quant à l'essentiel d'une lecture proposée de ce texte. Cependant, cette altération profonde lie non seulement l'émergence de la parole à la perte, mais également au sexe, soit à l'expérience de la séparation.

« [...] Mais "femme", qu'est-ce à dire ici ?

« Cette question surgit autour de ce qui se signifie de la sortie d'un sommeil ou d'une torpeur à propos d'un non-représentable et qui, de fait, ne se supporte pas d'une image à proprement parler, mais d'une parole [...]. Cette interpellation, cette surprise, ce cri se résument dans l'énoncé : "pour le coup, tiré de côté" ou encore, et c'est la même chose : "pour le coup : femme".

---

<sup>5</sup> Cf. *Psychiatrie française*, décembre 1986, 17<sup>e</sup> année.

« Si elle sort un humain de sa torpeur, c'est dans la mesure où, justement, il ne peut plus faire corps avec ça, ce que, bien sûr, il cherche et cherchera éperdument. Mais comment refaire un avec "*tirée de côté*" ? Avec ce supposé dedans de lui-même, extirpé de lui ? Nous touchons bien au lieu même d'évocation et d'effectuation de l'altérité fondamentale supportée par le processus de sexuation, c'est-à-dire de la séparation aux effets opératoires à la fois pour se manifester et, en même temps, pour sortir de la torpeur.

« L'Autre ici nommé, non individualisable, est expressément représenté par :

***L'un : hors sexe,***

***et***

***deux : l'autre sexe.***

« Désormais tout est pratiquement au point pour que se déroule un scénario qui serait la geste de l'humanité.

« Des dialogues s'instaurent cette fois par deux, trois ou quatre entre l'homme, ishsha, le serpent et Yahwé. La faute et la chute ne vont pas tarder et l'homme va nommer sa "ishsha" "Eve" (Hawwa), c'est-à-dire « mère des vivants ». Le couple ayant procréé, la jalousie, ce "premier sentiment d'appartenance sociale<sup>6</sup>", se manifeste du fait que le produit d'Abel, plus que celui de Caïn, séduira l'instance divine ou tutélaire : Caïn va donc se jeter sur son frère ; ce sera, pour l'humanité, le premier crime contre l'humanité. »

Il ne faut pas me pousser beaucoup pour penser qu'il pourrait bien s'agir d'un crime « presque » sexuel.

Il y a pourtant un reste, pour ne pas dire un os !

Reste que le générique « femme » n'épuise pas la question du féminin et ne saurait coïncider avec ce qu'il en est d'une femme. Sans article et, davantage encore, sans démonstratif, « femme », pour le moins, est sans l'ombre d'un nom. Devrait-on dire : le genre peut croire qu'il pourrait se passer du sexe et, en quelque sorte, se l'invaginer ?

Par conséquent, dans l'opération de sexuation, la génération du générique, ce concept impersonnel et qui évite toute désignation, ne devrait pas masquer et encore moins exclure l'exercice d'une sexualité — avec sa part d'érotisme —, faut-il dire en acte, celui de « faire os » ainsi que l'impose Eros ? Et ce, sans qu'il soit forcément nécessaire d'appeler ni les pompiers, ni les sexologues, ni les mystiques de la communion des seins !

En somme, les destins pourtant quelque peu dévoilés de l'anatomie laissent encore apparaître une bonne part de mystère. Mais Freud n'avait-il pas encore raison de chercher à inscrire ses découvertes et son invention dans l'ordre des sciences, sinon de la vie, en tout cas du vivant ? Et c'est là qu'un certain

---

<sup>6</sup> J. Lacan, « Les complexes familiaux », *Encyclopédie française*, 1938.

nombre de choses — ou de restes ? — peuvent toujours échapper au balayage du juriste.

Qu'est-il donc de si nouveau ? Puisqu'il est toujours possible de vérifier que le droit — ainsi que la médecine et les sciences —, ça s'occupe de la bidoche, pas de la chair, cette chair que seul le verbe peut fabriquer, et comment donc : *et verbum caro factum est [...] caro autem infirma*, sexuellement « infirma ».

Faut-il ajouter ce P.S., avec cette lourdeur de ne pas savoir en finir ? C'est que de l'ami cité au départ, je reçois un courrier dont voici le plus large extrait : « Groupes ou pelotons passeurs auraient-ils donné pour toi pelotons pisseurs ou bien te serais-tu borné au signifiant de la pelote ? “Écoles passantes” aurait inévitablement produit “pissantes” (et non puissante colle, par exemple) ! De là à l'imputer à l'ami conseiller, le psychanalyste que tu es s'y refusera sans doute puisqu'il sait que c'est celui qui dit qui parle du lieu de son énonciation. Quant à ton engouement pour Marcela, il trouverait quelque bémol à la lecture de son *Qu'avez-vous fait de la libération sexuelle ?...* La question posée de la différence des sexes évite celle de la sexuaction qui n'a rien à voir avec la loi au sens de tes interlocuteurs, bien piètres en l'occurrence. Mais pourquoi disputer avec ceux-là dont tu montres... l'insuffisante médiocrité ? La différenciation sexuelle consiste. Que faire de cette consistance qui n'a que peu de rapports (!) avec les apparences ? Il y a de l'impossibilité, et c'est l'inconscient. [...] Quand je dis “Écris à tous”, à tous signifie à ceux qui ne sont pas psychanalystes... *D. B.* »

Fort bien ! Mais de « a » à « i », n'y a-t-il pas la vieille question de l'analyse du MO...A ? Et par qui ? Par les A.I. ? Que tout cela est loin des « bénis de mon père » !

Faisons une pause, voulez-vous ? En toute bonne mesure de la partition, c'est un moment où l'on doit faire silence.